



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre, à 20h00,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Romain BOUVET, Joëlle CAMPERS, Michèle FERRARIS, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL

Absents excusés : Christelle BRIU, Michel CLAIR, Christine CLEMENT (pouvoir à Alain MARGUERETTAZ), Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY, Christel MAILHÉ.

Secrétaire de séance : Frédéric LIMBARINU

Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 12 - Votants : 13

Date de la convocation : le 15 décembre 2025

Date de publication : 23 décembre 2025 au 23 février 2026

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU DETR/DSIL
POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE MALGOVERT (CREATION
DUN ROND-POINT ET SECURISATION DES ESPACES PUBLICS)**

Ce troisième secteur porte sur l'intersection entre la route de Malgovert et la route départementale 119. Ce croisement présente aujourd'hui un traitement très routier, mobilisant de grands espaces sans aménagement spécifique. Cette configuration n'a pas pour effet de modérer les vitesses des véhicules en approche et rend problématique la traversée des cycles et piétons venant ou voulant rejoindre la voie verte récemment créée le long de la RD119.

Pour répondre à ce besoin de sécurisation, un projet de giratoire a été étudié en 2021, en collaboration avec le Conseil Départemental de la Savoie. Le dossier d'avant-projet a fait l'objet d'une validation par le CD73.

Les objectifs et les enjeux :

- Aménagement du carrefour Route de Malgovert / RD119 : la solution de giratoire sera questionnée, le maître d'œuvre devra apporter à la commune des solutions alternatives répondant aux objectifs, et définir les avantages et inconvénients de la solution « giratoire ».
- Sécurisation de la jonction des voies vertes (traversées des piétons et cycles).

L'avant-projet qui a été réalisé estime les travaux à 661 000,00 € HT.
Le planning prévisionnel de réalisation prévoit un démarrage des travaux au printemps 2026.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles								
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes			Taux			Montant		
		Organisme	Nature		Min	Moy	Max	Min	Moy	Max
TRAVAUX	661 000,00 €	ETAT	DETR/DSIL		20%	20%	20%	132 200,00 €	132 200,00 €	132 200,00 €
		Département	FDEC(1)	Plafond de la subvention: 70000 € (2)	15%	60%		25 500,00 €		102 000,00 €
		Commune	Autofinancement					503 300,00 €	528 800,00 €	426 800,00 €
TOTAL	661 000,00 €	TOTAL			100%	100%	100%	661 000,00 €	661 000,00 €	661 000,00 €

(1): Plafond des dépenses 170 000 €

(2): Pour une réfection de voirie

Aussi la commune sollicite un accompagnement auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 132 200,00 € HT et l'autorisation de démarrer les travaux par anticipation à l'octroi de la subvention.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- ➔ D'APPROUVER la réalisation de ce projet,
- ➔ DE SOLICITER la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat,
- ➔ DE DEMANDER l'autorisation de démarrer les travaux de manière anticipée, avant la décision d'octroi de subvention,
- ➔ D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer toutes les pièces issues de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Frédéric LIMBARINU